

Malheureusement, K. Arrow a démontré dans les années 1950 que lorsque les opinions des électeurs sont exprimées par des ordres de préférence comparant les candidats entre eux, aucun mode de scrutin ne peut garantir ces trois propriétés. Ce théorème a engendré l'idée qu'il n'existe pas de mode de scrutin idéal, laissant aux politiciens le choix du *statu quo*. Or choisir un président est un acte sérieux et, en conséquence, déduire l'opinion collective des opinions diverses des électeurs est un problème de très haute importance. Que faire ?

Juger les candidats sans les comparer

Initialement, Borda et Condorcet avaient pourtant visé juste : il faut juger les candidats. Mais il ne faut pas les comparer ! Pour sortir des paradoxes, l'électeur doit évaluer le mérite de chacun des candidats selon une échelle de mentions, et seules ces mentions peuvent déterminer le classement des candidats. Bien sûr, un ordre comparatif entre les candidats peut être déduit des mentions allouées par un électeur, mais la nouvelle théorie démontre qu'il faut l'ignorer (voir l'encadré ci-contre).

Le jugement majoritaire ne demande pas à l'électeur d'ordonner tous les candidats du « meilleur » au « pire », ce qui est une tâche difficile et exprime mal ses opinions. Au contraire, il lui demande de les évaluer un par un – une tâche facile qui lui donne bien plus de latitude pour s'exprimer pleinement – selon une échelle commune de mentions : *Excellent*, *Très bien*, *Bien*, *Assez bien*, *Passable*, *Insuffisant*, à *Rejeter*.

À la suite des deux premières questions, le sondage d'avril 2011 précédemment évoqué proposait de juger l'ensemble des candidats selon ce système (voir l'encadré pages 26 et 27). L'électeur devait attribuer une mention parmi les sept possibles à chaque candidat. Le décompte des bulletins donne une appréciation précise de la valeur de chaque candidat. M. Aubry a par exemple obtenu la distribution suivante : *Excellent* : 8,2 % ; *Très bien* : 12,9 % ; *Bien* : 17,0 % ; *Assez bien* : 12,6 % ; *Passable* : 19,6 % ; *Insuffisant* : 11,4 % ; à *Rejeter* : 18,4 %. Par conséquent, les 21,7 % d'intentions de vote qu'elle obtenait au premier tour dans le scrutin majoritaire prennent un sens nouveau : ils correspondent pour l'essentiel à la somme des appréciations *Excellent* et *Très bien*.

Par ailleurs, des informations intéressantes se dégagent. Par exemple, les

UNE REFORMULATION DU CONCEPT DE MAJORITÉ

Soit deux candidats A et B. Les électeurs doivent les évaluer en leur attribuant les mentions *Excellent*, *Bien* ou *Passable*. Dans le premier cas (a), 10 % des électeurs évaluent A *Excellent* et B *Bien*. Il faut alors supposer qu'avec le scrutin majoritaire, ces 10 % voteraient pour A et pas pour B. Suivant cette logique, A gagnerait contre B avec 57 % (10 % + 31 % + 16 %) des voix dans le premier cas, et B gagnerait contre A avec 53 % (25 % + 5 % + 23 %) dans le second (b).

Mais pour éviter les paradoxes de Condorcet et d'Arrow, il ne faut prendre en compte que les distributions des mentions des candidats (c).

a

Candidat	10 %	31 %	15 %	16 %	15 %	13 %
A	Excellent	Excellent	Bien	Bien	Passable	Passable
B	Bien	Passable	Excellent	Passable	Excellent	Bien

b

Candidat	41 %	25 %	6 %	5 %	23 %
A	Excellent	Bien	Bien	Passable	Passable
B	Passable	Excellent	Passable	Excellent	Bien

c

	Excellent	Bien	Passable
A	41 %	31 %	28 %
B	30 %	23 %	47 %

On constate que dans les deux cas, A obtient 41 % de mentions *Excellent*, 31 % de mentions *Bien* et 28 % de mentions *Passable*. De même, B obtient dans les deux cas 30 % de mentions *Excellent*, 23 % de mentions *Bien* et 47 % de mentions *Passable*. Les distributions des mentions sont identiques dans les deux cas !

Par conséquent, il est évident que le candidat A domine quand les électeurs s'expriment pleinement. Il a plus d'*Excellent* et de *Bien* et moins de *Passable*. Comme le montre le deuxième cas, même avec deux candidats, le scrutin majoritaire peut être mis en défaut.

trois quarts des participants n'accordent la mention *Excellent* à aucun candidat. Un cinquième d'entre eux les jugent tous au plus *Passable*. En moyenne, un électeur rejette un tiers des candidats. Enfin, deux électeurs sur cinq attribuent leur meilleure mention à plusieurs candidats.

Des tendances semblables ont été observées dans toutes les utilisations du jugement majoritaire. Notez qu'elles ne peuvent s'exprimer lorsque chaque votant désigne un seul candidat ou établit son propre ordre de classement. Le scrutin majoritaire force l'électeur à choisir un seul candidat quand il hésite entre plusieurs, et l'approche de Borda et de Condorcet implique d'ordonner les candidats, alors que les opinions des électeurs sont plus subtiles.

La mention majoritaire

Comment le vainqueur du jugement majoritaire est-il déterminé ? Le scrutin se déroule en un seul tour. On déduit des mentions obtenues par chaque candidat son résultat final, sa « mention majoritaire », puis, à partir des mentions majoritaires de tous les candidats, on calcule le classement final, ou classement majoritaire. Le mode de calcul n'est pas arbitraire : il est imposé par des

arguments théoriques pour satisfaire à plusieurs propriétés souhaitées, notamment inciter l'électeur à s'exprimer honnêtement et contrer les tentatives de manipulation.

La mention majoritaire est par définition celle qui est soutenue par une majorité contre toute autre mention. En d'autres termes, une majorité des votants pensent que le candidat vaut au moins cette mention et aussi une majorité pensent qu'il vaut au plus cette mention.

Naturellement, un candidat ayant une mention majoritaire meilleure qu'un autre est mieux classé. Mais avec 12 candidats et seulement 7 mentions, il y aura des candidats ayant la même mention majoritaire. La théorie impose une règle pour les départager dont l'idée est simple. Imaginez les mentions d'un candidat ordonnées des meilleures aux pires sur une balance (elles ont toutes le même poids). La mention majoritaire du candidat est située au point d'équilibre de la balance (c'est la médiane des mentions). Si le pourcentage des mentions situées au-dessus de sa mention majoritaire est supérieur au pourcentage situé au-dessous, le fléau de la balance penche du côté positif, autrement il penche du côté négatif. De deux candidats ayant la même mention majoritaire positive, celle ou celui